



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
25/10/2024	25/10/2024	19	10	14	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLODEN Anne-Marie		X	Mme MONMAYRAN Michèle
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mr ANGOSTO Richard
M. PELIZZON Philippe		X	Mr PONTIER Michel
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	Mme MALARTRE Eloïse
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
<b>Secrétaire de séance</b>			Mr PELLIZZARI Gérard

### *I/ Désignation du secrétaire de séance.*

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire : Mr PELLIZZARI Gérard.

### *II/ Adoption du procès-verbal de la séance du 25/09/2024.*

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25/09/2024 qui est approuvé à l'unanimité des présents lors de ce conseil.

### III/ Décisions du Maire

**Décision n° 2024-09-26-01** : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport aux taux de 50 % pour les travaux de mise en accessibilité pour les personnes en situation de handicap et de mise en conformité du terrain de rugby de Briatexte dans le cadre du programme « Rugby-Héritage 2023 ».

**Décision n° 2024-10-21-01** : Conclusion entre la commune de Briatexte et Monsieur Didier PAUTHE, Président de l'AAPPMA, d'un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » le 02/11/2024. L'occupation des biens est consentie à titre gratuit.

**Décision n° 2024-10-21-02** : Conclusion entre la commune de Briatexte et la Fédération des œuvres Laïque du Tarn d'un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » les 18/11/2024 et 10/03/2025. L'occupation des biens est consentie à titre gratuit.

**Décision n° 2024-10-21-03** : Conclusion entre la commune de Briatexte et l'association Age d'Or d'un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » les 24/11 2024 et 14/12/2024. L'occupation des biens est consentie à titre payant soit 290€.

**Décision n° 2024-10-21-04** : Conclusion entre la commune de Briatexte et l'association Briatexte Ensemble Comité des Fêtes d'un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » le 08/12/2024. L'occupation des biens est consentie à titre gratuit.

**Décision n° 2024-10-21-05** : Conclusion entre la commune de Briatexte et l'association de Basket de Briatexte d'un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » le 15/12/2024. L'occupation des biens est consentie à titre gratuit.

**Décision n° 2024-10-21-06** : Conclusion entre la commune de Briatexte et l'Association Sportive Briatextoise d'un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » le 21/12/2024. L'occupation des biens est consentie à titre gratuit.

**Décision n° 2024-10-21-07** : Conclusion entre la commune de Briatexte et la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet d'un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » le 20/12/2024. L'occupation des biens est consentie à titre gratuit.

### IV/ Ordre du jour :

- ✓ Convention de recours à du personnel en insertion sociale et professionnelle.
- ✓ Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats D'Economie d'Energie du SDET.
- ✓ Décision modificative n°2.
- ✓ Questions diverses.

### V/ Délibérations :

#### D2024\_10-29\_01 :

#### **Objet : Convention de recours à du personnel en insertion sociale et professionnelle**

La commune de Briatexte connaît des difficultés récurrentes de recrutement notamment lorsqu'il s'agit de remplacer des absences inopinées de personnel (arrêt de travail...).

L'association Laser emploi 81 a la capacité de mettre à disposition des collectivités territoriales du personnel qualifié suivant les besoins. Elle œuvre pour le retour à l'emploi de personnes par des missions de travail ponctuelles et régulières.

La commune souhaite donc mettre en place une convention avec l'association Laser Emploi 81 dans le but de :

- Permettre à la collectivité de faire face à des besoins en personnel dans le cadre d'absences non prévues ou d'un surcroît d'activité.
- Favoriser l'insertion par l'activité économique de personnes éloignées de l'emploi, le retour à l'emploi de ces personnes, et leur « employabilité » durable sur la commune.

Le coefficient de facturation appliqué par l'association est de 1.92 sur la base de la rémunération horaire brute du salarié définie par la collectivité.

**Le conseil, après en avoir délibéré décide :**

- ✓ **D'AUTORISER** Mr le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la délibération ainsi que tous les documents s'y rattachant.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**D2024\_10-29\_02 :**

**Objet : Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Economies d'Energie du Syndicat Départemental des Energies du Tarn (SDET) - Quatrième et cinquième période**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

**Le conseil, après en avoir délibéré décide :**

- ✓ **D'APPROUVER** la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.
- ✓ **D'AUTORISER** Mr le Maire ou son représentant à signer et à exécuter la Convention entre le SDET et la Commune d'adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, ainsi que toutes pièces à venir.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**D2024\_10-29\_03 :**

**Objet : Décision modificative budgétaire n°2 – budget principal**

Il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget principal afin de financer les travaux de réhabilitation des anciens locaux de La Poste (changement de menuiseries, installation d'une climatisation réversible, mise aux normes aux personnes à mobilité réduites...).

Il est donc demandé au conseil d'autoriser les virements et inscriptions de crédits suivants :

SECTION	INVESTISSEMENT			
	RECETTES		DEPENSES	
Chapitre / Article / Opération / Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap 21 - Immobilisations corporelles Art. 21318 - Construction autres bâtiments publics / Opération 254- Travaux bâtiments communaux				25 000,00 €
Chap 23 - Immobilisations en cours Art. 2315 - Immobilisations corporelles en cours / Opération 270 - Voies cyclables			15 000,00 €	
Chap 23 - Immobilisations en cours Art. 2315 - Immobilisations corporelles en cours / Opération 165 - Voirie			10 000,00 €	
<b>SOUS TOTAL</b>	- €	- €	25 000,00 €	25 000,00 €

**Le conseil, après en avoir délibéré décide :**

- ✓ **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 au budget principal ; exercice 2024, mentionnée dans le récapitulatif ci-dessus.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Questions diverses :**

- La rando téléthon aura lieu le 30/11/2024.
- La date du loto du téléthon a été repoussée au 07/12/2024.

Levée de la séance à 19h30

Le Maire,  
Alain GLADE

Le Secrétaire de séance,  
Mr PELLIZZARI Gérard

